

Préavis municipal
sur le budget 2015 de la bourse communale

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le budget 2015 de la bourse communale présente un total de charges de frs. 1'784'217.- et un total de recettes de frs. 1'845'256.-. Il permettrait à cet exercice de dégager un excédent de revenus de frs. 61'039.-. Ce budget de fonctionnement prend en compte les charges liées aux investissements d'assainissement (EU-EC-ESP) engagés cette année, dont le décompte final sera effectué au cours de l'exercice 2015. Ces nouvelles charges sont affectées aux comptes concernés, à savoir : cpte 430- Routes, cpte 460- Réseau d'égouts et d'épuration et cpte 810- Service des eaux.

Nous apportons des commentaires sur les postes présentant des différences significatives par rapport au budget précédent :

Impôts

Les sommes portées au budget sont le résultat d'une estimation prudente, basée sur les rentrées fiscales 2014 arrêtées au 30.09.2014 et sur les informations connues de la Municipalité. Le taux communal reste fixé à 66, l'arrêté d'imposition courant jusqu'au 31.12.2016.

Service financier

Le poste 220.322.00, intérêts des dettes à long terme, comptabilise les intérêts payés pour les emprunts concernant le collège et la parcelle 54, à frs. 17'000.-.

Le poste 220.331.00, amortissements obligatoires du patrimoine administratif, à frs. 23'700.-, se compose des amortissements de la parcelle 54 (13'400.-), des frais d'étude de l'étape 1 des travaux de mise en séparatif (8'300.-) et du plan directeur de distribution de l'eau-PDDE (2'000.-).

Les sommes portées au budget concernant la péréquation proviennent des calculs effectués par le service cantonal des communes et sont basés sur les derniers chiffres connus, à savoir les comptes communaux 2013. Notre participation au fonds de péréquation se monte à frs. 236'830.- (alimentation : 295'310.- et retour : 58'480.-). Afin de coller au plus près de la réalité, nous disposons d'un tableau de calcul nous permettant de corriger notre participation en fonction des chiffres portés au budget. Cette correction nous permet d'apporter une adaptation de frs. 95'000.- en revenu de notre participation à la péréquation (poste 220.452.03).

Bâtiments communaux

Les sommes portées au budget correspondent à un entretien normal des bâtiments communaux. Nous relevons que la demande de la commission de gestion exigeant la séparation des charges liées à chaque bâtiment est réalisée. Ainsi, les charges sont clairement identifiées aux postes 312.01 pour l'eau, 312.03 pour l'électricité, 319.10 pour les taxes EU-EC et 390.10 pour la répartition des charges de chauffage. Lors du précédent budget, la Municipalité étudiait la possibilité de mettre les appartements communaux en gérance. Cette option n'a pas été retenue et la gestion des appartements reste du ressort du dicastère des bâtiments et de l'administration communale, supprimant le poste 318.01 consacré à cette tâche.

Le clocher de l'église reste sous surveillance, au rythme d'une mesure annuelle. La somme de frs. 5'000.-, 354.314.05, entretien de l'orgue, devrait permettre de résoudre un problème de corrosion constaté à la base de l'instrument.

Le transfert du patrimoine administratif au patrimoine financier de l'investissement lié à la grange communale à la fin du présent exercice (2014) nous permet de supprimer l'amortissement obligatoire (358.331.02).

Concernant l'installation de chauffage, les problèmes d'exploitation liés à la chaudière à bois et à son alimentation ont été identifiés et résolus, nous permettant de revenir à des coûts d'exploitation acceptables.

Routes

L'investissement consenti sur les infrastructures routières de la route de Grandson, du chemin des Bruannes et du chemin de la Outre provoque une hausse des charges liées au compte « Routes ». Cette hausse apparaît au poste 430.322.10, intérêts des dettes, à frs. 12'000.- et au 430.331.01, amort. obligatoire du patrimoine administratif, à frs. 15'300.-. Ces montants sont le résultat d'une estimation basée sur le plan d'investissement présenté au Conseil général en décembre 2013, déduction faite de la subvention cantonale pour « route cantonale en traversée de localité ». Le marquage définitif des lignes de circulation est englobé dans le poste 430.314.00, entretien routes et chemins.

Réseau d'égouts et d'épuration

L'influence sur le budget des travaux d'assainissement se constate aux postes 460.322.00, intérêts des dettes, à frs. 16'000.- et 460.331.01, amort. oblig. patrimoine administratif, à frs. 22'000.-. Là aussi, le calcul s'est basé sur le plan d'investissement, déduction faite des amortissements effectués par les fonds « épuration des eaux » et « investissements divers » du bilan. Le poste 460.434.01, « taxes de raccordement EU-EC », concerne les nouvelles constructions, mais prend également en compte les bâtiments construits avant 1971, situés dans le périmètre assaini, et soumis, selon notre règlement, à une taxe unique de raccordement.

Service social-Prévoyance sociale-Santé publique

Un remaniement des écritures se constate entre ces différents postes. En effet, afin d'en rendre plus claire la lecture, les charges liées aux services sociaux intercommunaux ou régionaux sont regroupés sous 710 - service social. Il s'agit de la fondation pour l'accueil de jour, du RADEGE, des buts optionnels de l'ARAS et de notre participation au fonctionnement de l'agence régionale d'assurances sociales. Sous 720 - prévoyance sociale, on retrouve notre participation à la facture sociale cantonale. Pour 2015, elle se monte à frs. 277'182.-, montant issu des calculs basés sur les chiffres de 2013. Selon le même principe que la péréquation, une adaptation prenant en compte les chiffres portés au budget 2015 nous permet de porter la somme de frs. 40'000.- en déduction de la facture sociale. Notre contribution à l'Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile (AVASAD) se monte à frs. 84.50/habitants, soit frs. 33'800.-.

Service des eaux

Cette rubrique subit également une hausse des charges dues à l'assainissement en cours. Selon le plan d'investissement de décembre 2013, la charge de la dette, compris le coût de l'emprunt imputé au réservoir à frs. 3'800.-, augmente à frs. 11'200.-, poste 810.322.00, et l'amortissement à frs. 12'400.-, poste 810.331.01. Ces montants sont obtenus après déduction de la subvention ECA et amortissement par le fonds « investissement divers » du bilan. Afin de faire face à ces charges nouvelles, mais également d'assurer l'entretien et le renouvellement du réseau, la Municipalité se voit contrainte d'augmenter le prix de l'eau. Dès le 1^{er} janvier 2015, les tarifs se présenteront comme suit :

de 1 à 150m3	: 1.50/m3
de 151 à 300m3	: 1.60/m3
dès 301 m3	: 1.35/m3

Nous relevons que cette hausse comprend l'augmentation de Frs. 0.04/m3 décidée par notre fournisseur, l'ACRG. La hausse est donc de Frs. 0.35/m3, dont Frs. 0.31/m3 pour le réseau de distribution de la commune. Ces nouveaux tarifs se situent en dessous de ceux préconisés par notre PDDE, qui propose un prix de l'eau à frs. 1.85/m3.

CONCLUSION

Le budget de la bourse communale présente un excédent de recettes de frs. 61'039.-. Ce bon résultat, à confirmer lors du bouclage des comptes 2015, repose sur des rentrées fiscales solides, l'adaptation de notre participation à la péréquation-facture sociale et des conditions de prêts favorables. De même, le transfert de l'investissement « grange communale » du patrimoine administratif au patrimoine financier permet de soulager le budget de l'amortissement obligatoire. La Municipalité tient compte de ces éléments lors de chaque décision et la gestion de la dette, qui devrait atteindre 5 millions à fin 2015, retiendra toute son attention.

Pour conclure, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, d'accepter le budget 2015 de la bourse communale tel que présenté.

Préavis accepté en séance de Municipalité le 11 novembre 2014.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

J.-D. Cruchet

La Secrétaire :

C. Pavid